



Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°120 Juin - Juillet 2015 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé 09/07/2015

Le gouvernement doit s'engager...

Le dialogue social doit être « utile » avait dit le Président de la République lors de la première conférence sociale.

C'est ce à quoi s'emploie la FSU sur nombre de sujets : emploi, salaires, protection sociale, Éducation, Justice, retraités, santé, environnement, services publics... C'est aussi le sens de son engagement dans les négociations dites "PPCR" concernant tou-te-s les agents de la Fonction publique.

Alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, les attentes sont fortes. Il s'agit d'obtenir de réelles avancées en terme de déroulement de carrière et de rémunérations et ce pour tous les fonctionnaires. Alors que ces négociations vont bientôt atteindre leur aboutissement, on parvient là, en quelque sorte, à l'heure de vérité qui permettra de mesurer comment le gouvernement reconnaît le rôle que jouent les quelques 5 millions d'agents du pays et, par cela, la Fonction publique.

La FSU vient de l'obliger à revoir ses premières propositions en lui adressant un courrier avec l'ensemble des organisations syndicales. La balle est maintenant dans son camp. Représenter les personnels, porter leurs revendications, les informer et débattre avec eux pour obtenir gain de cause, nous sommes bien là au cœur de l'action syndicale. C'est l'engagement de la FSU.

Passage de relais...

En charge de l'Unitaire 11 depuis septembre 2004, Je suis convaincu que la FSU de l'Aude a besoin d'un lien régulier entre tous les adhérent-e-s de ses Sections syndicales, qu'ils soient actifs ou retraités, en plus des journaux syndicaux.

Depuis, le journal imprimé au siège de la Section Départementale s'est adapté aux nouvelles technologies de communication : actuellement, sur 1400 adhérents, un peu plus d'un tiers reçoit l'Unitaire par la Poste au tarif presse, le reste étant envoyé par Internet. Ce qui permet de réduire les coûts, mais ne facilite pas forcément sa lecture.

Depuis cette date, j'ai assuré mes premiers mandats à la FSU, tour à tour secrétaire départemental à la suite de Régis Trilles (deux mandats, 2004-2007 et 2007-2010), puis trésorier départemental (2010-2013) à la suite de Josette Bonnes, et remplacé au congrès de 2013 par Lahcène Mokhtar-Zazou. Directeur de publication de l'Unitaire 11 depuis onze ans, il est temps pour moi de passer la main...

Philippe DECHAUD, actuel secrétaire départemental de la FSU 11 assurera désormais la direction du journal. Bon vent à l'Unitaire 11 et à son nouveau directeur de publication...

Gilbert SARTORE

Siège social :
FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23
**Directeur de la
Publication**
Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

1 - Edito.
2 - 3 - Déclaration FSU 11 au CDEN du 2 juillet.
4 - Second degré : dans l'action dès la rentrée. Dans le Narbonnais...
5 - MGEN : adaptation et renoncement ?
6 - Pour la Palestine. RESF : vigilance toujours.
7 - Solidaires du peuple grec.
8 - Guéret, 13 et 14 juin. Loi renseignement : stop Big Brother. Harcèlement de militants pour la Paix en Palestine.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

DÉCLARATION DE LA FSU11 CDEN du 02 juillet 2015

Premier degré :

La préparation de rentrée 2015 dans les écoles se poursuit mais rien n'indique qu'elle sera meilleure que la précédente tant pour les enseignants que pour les élèves. Le SNUipp-FSU a mené une enquête nationale afin de connaître les premières tendances de la répartition des 2511 postes supplémentaires annoncés dans le premier degré à la rentrée prochaine. En moyenne, au niveau national, 47% des moyens ont été utilisés par les IA. Les 1172 postes encore disponibles seront probablement utilisés essentiellement pour ouvrir des classes. A ce propos, pourriez-vous, Madame l'Inspectrice d'Académie, nous communiquer la balance des opérations de carte scolaire ? De combien de postes disposerez-vous pour faire face aux nombreuses situations de sureffectifs qui se confirmeront et celles qui risquent de se révéler à la rentrée de septembre ?

Au final, au cours de cette campagne de carte scolaire, au niveau national, une classe sera ouverte pour 60 élèves supplémentaires ! Dans ces conditions, les nouveaux dispositifs tels que le plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de trois ans ou la restauration des RASED vont rester à la peine. D'autant plus à la peine dans l'Aude, département laissé pour compte depuis de trop nombreuses années. Le nombre d'absences non remplacées restera encore trop élevé (à ce sujet, nous attendons toujours les chiffres promis lors des derniers CTSD) ; de nombreux élèves en difficulté ne pourront encore être correctement suivis par le RASED ; et les sureffectifs vont continuer de s'étendre ; quant à la scolarisation précoce en maternelle, ce n'est pas encore pour demain qu'elle sera relancée... Pour le SNUipp-FSU, le principal levier pour améliorer nos conditions de travail et faire réussir tous nos élèves reste la baisse des effectifs mais encore une fois le costume est trop étriqué et la dotation de 5,5 postes paraît bien dérisoire face à cet enjeu majeur.

Si la circulaire de rentrée 2015 présente des intentions généreuses, sur le terrain les conditions d'exercice du métier ne s'améliorent pas, voire se dégradent. Faute de moyens, l'accompagnement et la formation continue continueront à rester les grands absents, alors qu'ils sont indispensables pour aider le travail des enseignants.

Collectivités territoriales : Avec 3,7 milliards de moins pour les collectivités locales, la politique d'austérité qui frappe les communes aura un impact direct sur le fonctionnement des écoles : locaux, mobilier, matériel, fournitures, équipement informatique, sorties scolaires, ATSEM. Ces moyens sont revus à la baisse dans un contexte déjà fortement inégalitaire. Baisse sur les dotations aux écoles, baisse des crédits pour les transports, fin des études surveillées. Avec la généralisation des PEDT, combien de mairies envisagent également dès la rentrée de passer aux taux d'encadrement dérogatoires (1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire) sur les temps de CLAE. Pourriez-vous nous dire, dans l'Aude, quelles conséquences auront ces restrictions budgétaires sur le fonctionnement des écoles ?

Pour terminer, rappelons que le SNUipp-FSU a lancé une alerte sociale pour la rentrée afin de tout mettre en oeuvre pour exiger que d'autres moyens soient mis à la disposition de l'École pour la réussite de tous les élèves et l'amélioration de nos conditions de travail.

Second degré:

La FSU considère que la réforme du collège qui, à ce jour, nous est imposée est fortement adossée aux préconisations du rapport sur la grille horaire des enseignements au collège, commandé 1 an après la loi FILLON de 2005 et rédigé par l'Inspection Générale des Finances, l'IG de l'administration de l'EN et l'IGEN. Partant de là, et au nom d'une politique plus libérale que sociale, l'inacceptable passage en force du 20 mai prend tout son sens. Mais la FSU n'est pas dupe de ce qui se joue aujourd'hui et malgré tous les efforts de la Ministre de l'Éducation Nationale pour « parer » la réforme des plus belles intentions en faveur de la lutte contre l'échec scolaire et l'habiller du « mirage pédagogue » qu'est le recours à l'Interdisciplinarité, le sens des réformes est toujours le même : réduire les coûts du service public et attaquer « sans avoir l'air d'y toucher », à la structure du système éducatif.

La dernière baisse des horaires obligatoires en collège date de 2001, Jack Lang était alors Ministre de l'Éducation, déjà un ministre socialiste ! Pour introduire les IDD dans la grille horaire (Tiens déjà de l'interdisciplinaire ...), avaient été mises en place des « fourchettes horaires » dans chaque discipline (plus ou moins 1 heure par niveau de classe en 5° et 4°). Quelques années après, toutes les disciplines concernées se sont retrouvées au bas de la fourchette et les IDD se sont transformés en soutiens scolaires « disciplinaires » ou en autant de moyens permettant d'alimenter le dédoublement de classe ou la mise en place d'options !

Si l'on entre dans l'analyse de la réforme du point de vue des moyens, on ne peut que constater que le gouvernement attaque de manière frontale et dans des proportions jamais atteintes les horaires obliga-

toires. Pour la FSU11, si le gouvernement persiste, il va commettre une erreur historique que les adversaires politiques utiliseront, si d'aventure ils accèdent au pouvoir dans 2 ans, pour continuer à réduire le coût du collège. En effet, pour la FSU, en choisissant de réduire le volume horaire des enseignements disciplinaires obligatoires et en augmentant la marge d'autonomie des établissements via les EPI, l'AP et la dotation complémentaires par classe, ce gouvernement déroule le tapis rouge aux tenants du toujours « moins et moins bien d'école ». Car l'opposition, une fois revenu au pouvoir aura beau jeu de dire que ce sont les socialistes qui ont baissé les horaires obligatoires mais que devant les contraintes budgétaires ou par choix politique, elle ne pourra pas faire autrement que de réduire la marge d'autonomie ! Certes, les effets négatifs de la réforme du collège, peuvent être « masqués » en 2016-2017 et 2017-2018 par les derniers budgets de l'EN votés par un parlement « social-libéral »... Mais que se passera-t-il dès la rentrée 2018-2019, suite à l'élection présidentielle et aux législatives de mars et juin 2017, potentiellement porteuses d'un changement d'orientation politique et budgétaire en matière de politique éducative ?

Mais si l'on dépasse la question des moyens et que l'on entre dans l'analyse par le versant pédagogique, et organisationnel, bref « la réalité du terrain », la FSU considère cette réforme comme dangereuse, inéquitable et inapplicable. Inéquitable, car comme nous venons de l'évoquer le gouvernement fragilise l'égal accès de TOUS les élèves à la culture et aux savoirs car demain, c'est à la fois « l'obligatoire » et la « marge » qui risqueront d'être réduits. Il en portera, avec tous ceux qui l'auront porté et défendu, l'entière responsabilité politique. Inéquitable et inapplicable, car comme aucun gouvernement ne pourra s'engager à stabiliser dans le temps les 3 variables suivantes : 1- Stabilité de la structure de l'établissement, 2 – Stabilité de la DHG d'une année sur l'autre, 3 – Stabilité de la scolarité de chaque élève dans la même classe, au sein du même collège de la 5^e et la 3^e, sur la base de l'article 7 et de l'article 10 et au regard des éléments que nous venons de porter à la réflexion, personne ne peut garantir qu'à la fin du cycle 4, chaque élève aura eu DROIT à la totalité du volume d'enseignements obligatoires dans toutes les disciplines et dans les 6 thématiques sur 8 des EPI ? De plus la FSU11 affirme que la réforme ne pourra pas, malgré les précautions de la Ministre via l'art 10, garantir l'égalité du droit de chaque élève de se voir dispenser le même volume horaire consacré aux enseignements disciplinaires obligatoires au collège.

Enfin, une concurrence entre les disciplines et les personnels va s'ouvrir lorsqu'il s'agira de ventiler à la fois les moyens EPI et AP + « la marge » dans le but de créer ou sauver des postes / « son poste » ... ou a contrario de supprimer des postes / « son poste », dans telle ou telle discipline, sans oublier les enjeux sur les compléments de service ! En portant de 10 à plus 20% la partie de la DHG « à la disposition de l'autonomie de l'établissement », le gouvernement va exacerber les tensions dans les équipes pédagogiques et dégrader/ précariser les conditions d'affectation d'un très grand nombre d'enseignants car les dispositifs seront par nature fluctuant d'une année sur l'autre. Et nous n'osons pas évoquer alors la situation des chefs d'établissement qui d'après un communiqué de presse du syndicat majoritaire sont proches du burn-out...

Enfin, dans un contexte où la « structure » de l'établissement et la coloration « annuelle » des postes pilotent grandement la ventilation de la DHG, comment concevoir que ces éléments « variables » puissent s'articuler avec la « permanence » du projet d'établissement que devra traduire le conseil pédagogique ? Il y a là encore percussion des intentions affichées avec la réalité du terrain.

Non ce n'est pas de cette réforme que le collège a besoin !

Loin d'une approche corporatiste, argument régulièrement lancé à la figure du SNES et du SNEP par tous ceux qui ne veulent pas voir la réalité, **la réforme que nous appelons de nos vœux doit être guidée par la lutte contre l'échec scolaire.** Pour la FSU, cela passe par des conditions d'étude et de travail améliorées et la satisfaction des revendications des personnels :

- Une DHG qui ne soit pas à l'heure près qui permette des horaires élèves plus élevés.
- Des dispositifs de soutien et d'approfondissement, moins d'élèves par classe, des possibilités de co-interventions.
- Des moyens pour construire des projets (disciplinaires ou interdisciplinaires) à partir de besoins identifiés et de les réaliser dans l'intérêt des élèves, besoin de temps de concertation sur le cœur du métier et moins de réunions inutiles.
- Moins d'injonctions et de prescriptions d'ordre pédagogiques ou administratives.
- Des salles de classe en nombre suffisant et de qualité.
- De la formation et de la recherche pour alimenter la formation... autres que magistère et l'accompagnement institutionnel qui sont des investissements à courte vue.

Au sein de la FSU, les syndicats SNES et SNEP continueront à mobiliser les personnels dès la rentrée pour mettre un terme à la mise en place de cette réforme à « marche forcée ».

Second degré : Dans l'action, dès la rentrée...

La mobilisation doit reprendre dès la rentrée ; appel à multiplier les actions contre la réforme du collège dès les premiers jours de la rentrée 2015 :

- rappel de la revendication d'abrogation des décrets et arrêtés du 20 mai 2015,
- poursuite de l'information auprès des parents, des media, des collègues, des élus, dès la rentrée en reconduisant des actions du type AG, débats, « soirées des collèges », etc.
- Dans tous les établissements, dépôt d'une heure d'information syndicale le lundi 31 août (à déposer avant le départ en vacances ou 1 semaine avant la rentrée, par mail).
- Réunion des collègues dès les 1ers jours de septembre, pour décider des modalités d'action à engager rapidement après la rentrée (actions locales, rassemblements, manifestations, incluant la profession et les parents) pour déboucher sur une manifestation nationale à Paris en octobre dont la date sera rapidement fixée par l'intersyndicale (samedi 3 ou 10) ...

La détermination forte des personnels et l'afflux de critiques vis à vis de la réforme sont de nature à contraindre la Ministre à retirer son projet et ouvrir de véritables discussions pour une autre réforme. La rentrée doit aussi être l'occasion de réaffirmer notre exigence de transformations profondes des réformes des voies générale et technologique du lycée, de respect des nouveaux statuts qui entrent en vigueur, de décharges plutôt que d'IMP, de revalorisation de nos professions.

Voilà pourquoi la FSU de l'Aude dépose un préavis de grève pour tous les personnels de l'Aude dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale du 31 août au 18 septembre 2015.

Par ailleurs les conditions de rentrée s'annoncent catastrophiques pour les lycées du Narbonnais:

*explosion des effectifs de 2ndes,

*refus de créations de nouvelles classes dans d'autres établissements du département.

N'oubliez pas de signer, si ce n'est encore fait, et de faire signer la pétition intersyndicale contre la réforme du collège : <http://unautrecollege2016.net/>

Michèle CAZES
Secrétaire SNES-FSU de l'Aude

Dans le narbonnais...

Depuis le 25 juin 2015, grande braderie pour la rentrée : qui peut accueillir 116 élèves de 2nde sur le bassin Narbonnais ?

Comment peut-on croire que 116 élèves c'est-à-dire plus de 3 classes de secondes ont pu être « oubliés » dans les prévisions? Le cynisme de nos autorités de tutelle (à ce niveau, on ne peut plus penser qu'il s'agit d'incompétence) et la volonté de mettre les établissements au pied du mur, de les maintenir dans le flou dépassent les bornes. Lors de l'entrevue des représentants du personnel du Lycée Diderot, le 28 mai 2015, M. le Secrétaire Général s'était engagé à accompagner les équipes du lycée en moyens suffisants et à ne pas surcharger un lycée déjà en pleine transformation ; les lycées Diderot et Eiffel devant de manière ubuesque et absurde fusionner en septembre 2015, alors que le lycée de Lézignan ne doit ouvrir qu'un an plus tard. Paroles, paroles...

Ainsi, sans surprise, les promesses s'envolent : les lycées Diderot et Lacroix doivent accueillir ces élèves mais dans les 2 cas, le manque de locaux rend la tâche quasi impossible. A Lacroix ces contraintes

interdisent toute ouverture d'une nouvelle classe. Résultat : la quinzaine d'élèves supplémentaires ira s'entasser dans les 14 secondes déjà existantes qui atteindront 37 élèves au moins. Inadmissible. A l'autre bout de la ville, alors que 3026 élèves étaient annoncés à la rentrée 2015 dans le futur lycée Louise Michel, on annonce dans un premier temps l'arrivée à Diderot d'une centaine d'élèves (soit 3 secondes en plus donc 18 en tout à plus de 35 élèves ; en sachant qu'à la rentrée précédente 3 secondes avaient déjà été créées.)

La Direction de Diderot, demande l'ouverture de l'établissement le mercredi après-midi ; le CA repousse très largement cette proposition (parents, agents et enseignants unis). Le manque de salles est patent dans les trois lycées de la ville: certaines salles sont dédiées à des activités spécifiques en raison de leur équipement (laboratoires, ateliers...) et ou de leur capacité (salle de réunion, salle de devoir, salle

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

d'étude) et ne peuvent recevoir d'autres types de cours. De plus en plus, nous constatons notamment au lycée Eiffel que les contraintes de locaux sont tellement importantes qu'elles priment sur les considérations pédagogiques (de nombreux cours d'enseignement général en classe entière de 16 h à 18 h alors que de nombreux cours d'atelier en demi groupe ont lieu le matin). Il est évident que le taux d'occupation des salles aura une incidence directe sur l'organisation des enseignements, les options, les emplois du temps des classes et des personnels. La Région refuse de donner des préfabriqués à Lacroix. A Diderot la demande n'est pas faite et serait vaine, en outre elle rendrait impossible les conditions de travail des agents. Les demandes de réaménagement de certains locaux pour créer de nouvelles salles avaient été rejetées par la Région en cours d'année.

Seulement au fil des jours, les annonces d'effectifs continuent de varier. Grandes soldes d'été dans l'Éducation Nationale ! Tel jour on apprend qu'une trentaine d'élèves ira au Lycée Jules Fil à Carcassonne. Puis tout récemment que d'autres se voient obligés de partir s'inscrire dans le privé (un comble !). Les chiffres de la direction de Diderot oscillent : mercredi 1er juillet: 17 secondes ! jeudi 2 juillet: 18 puis non 16 secondes ? Qui dit mieux ? Comment Rectorat et Région peuvent mépriser à

ce point les élèves, leurs familles, les personnels des établissements ? Au nom du principe de réalité on impose aux jeunes des conditions d'accueil et d'apprentissage hautement dégradées et des conditions intenablement pour tous les personnels qui sont déjà très malmenés et souffrent au travail. Qu'est devenu le Service Public d'Éducation qui devait assurer la transmission des savoirs dans les meilleures conditions pour toutes et tous sur tout le territoire? C'est au Rectorat et à la Région d'assumer les conséquences de ces choix budgétaires, pas à nos élèves ni à nos établissements. Les professeurs des lycées Eiffel, Diderot et Lacroix veulent accueillir en seconde les élèves du bassin dans des conditions décentes, correspondant à leurs choix d'orientation et estiment qu'ils ne peuvent accueillir d'élèves supplémentaires étant donné l'état actuel de nos établissements, quel qu'en soit le nombre. Nous refusons de sacrifier la qualité des enseignements et de la vie de nos lycées à la quantité imposée par la pression démographique.

Et en l'attente de réponse de nos autorités, la FSU 11 a d'ores et déjà déposé un préavis de grève pour les trois premières semaines de la rentrée.

Dominique Blanch,
3 juillet 2015

LA MGEN ENTRE ADAPTATION ET RENONCEMENT ?

Au cours du mois de mars, la MGEN a organisé dans les départements des réunions d'information. Elles annonçaient des modifications profondes des statuts de la mutuelle. Elles ont été actées le 11 avril lors d'une assemblée générale extraordinaire, sans que la revue nationale Valeurs Mutualiste s'en fasse l'écho, alors même que l'expérience atteste que les réunions sont peu fréquentées par les intéressés. D'où, une vraie surprise pour les mutualistes.

Les raisons des difficultés financières de la mutuelle ont été rappelées dans un article précédent (difficulté de recrutement de jeunes, baisse de recrutements dans la fonction publique, ayant pour effet le vieillissement de la population mutualiste dont l'âge moyen est de 57 ans, impact des directives européennes, de l'ANI ...) Il n'empêche que tout n'a pas été mis en œuvre pour que le débat s'instaure avec les adhérents en dehors des cercles initiés. Il faudra attendre l'automne pour que soit diffusé le détail des choix possibles. Un logiciel devrait guider les mutualistes à faire leur choix dans le panel des offres.

Les décisions prises, huit niveaux de cotisations modulés suivant l'âge avec un taux maximum s'appliquant à partir de 70 ans pour 4 niveaux de couvertures, mettent à mal le principe de solidarité. L'offre actuelle s'appellera MGEN référence. Une offre d'appel en direction des jeunes continuera à exister sous la dénomination de MGEN initiale. Les retraités verront le taux actuel (3,57 %) déjà supérieur à celui des actifs, passer à 4,02 % pour passer à 4,19 après 69 ans et l'assiette de cotisation s'étendra à l'ensemble des revenus. Alors que les retraités subissent le blocage de leurs pensions et voient leur pouvoir d'achat régresser, le seuil des 70 ans n'est pas le meilleur signal d'un choix équitable : besoins de santé lourds laissant des restes à charge importants (vue, implants dentaires, audition, diminution de la mobilité nécessitant des aménagements spéciaux), aides nécessaires pour les petits travaux que l'on a du mal à accomplir ...

« Payer plus pour consommer plus » va se substituer à « chacun cotise suivant ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins » porté par le mouvement mutualiste.

S'adapter, une nécessité, sans doute ... Au prix du renoncement à nos valeurs, les mutuelles et la MGEN avec, ne risquent-elles pas de devenir de simples rouages de nos sociétés hyper concurrentielles ?

Guy AYATS

Pour la Palestine...

Il y a dans l'opinion, les médias et chez la plupart des responsables politiques une image idéalisée d'Israël qui occulte la situation réelle faite au peuple palestinien. Le blocus de Gaza, la réalité de cette prison à ciel ouvert pour 1,8 million de palestiniens, les territoires occupés, la colonisation, la politique de fer que cela implique, l'idéal serait de les oublier, de les occulter, d'en parler le moins possible.

On comprend dès lors que toutes les initiatives qui cherchent à briser le carcan qui enferme Gaza, territoire de 41 kilomètres de long, 17 de large, se heurtent à un blocus sans faille de la part de l'armée israélienne.

Toutes les initiatives qui cherchent à briser cet enfermement illégal au regard du droit international sont impitoyablement brisées.

Ainsi, le 28 juin 2015, la Flotille de la Liberté partie de Suède, avec à son bord entre autres, l'ancien Président tunisien Moncef Marzouki et des eurodéputés espagnols, chargée de denrées pour venir en aide aux Gazaouis et dénoncer le blocus a été arraisonnée illégalement en eaux internationales.

Auparavant, plusieurs tentatives se sont terminées de la même façon, sinon pire.

En 2010, 10 passagers d'un navire turc avaient été tués au cours de l'assaut.

En 2012, c'est l'équipage de l'Estelle qui avait été brutalement intercepté.

Mais il y a d'autres initiatives qui vont dans le même sens et qui ne risquent pas d'être interceptées par les navires de guerre.

Ainsi, le mouvement BDS (Boycott – Désinvestissement- Sanction) lancé par des militants palestiniens qui oeuvre pour le boycott des compagnies israéliennes et étrangères opérant dans l'économie israélienne et dans les territoires occupés.

Ce mouvement s'inspire du boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud.

A cause du BDS, le patron français d'Orange a renoncé à ses projets d'investissement en Israël. Pour Netanyahu, actuel Premier Ministre d'Israël, la Campagne BDS est en train de devenir l'ennemi numéro 1.

**Pour Emancipation 11 :
Pierre BERGÈS**



Le Réseau Éducation Sans frontières dans l'Aude : depuis 2006, vigilance toujours !

Beaucoup de choses ont changé depuis 2006 : nos situations personnelles, les élu.e.s dans de nombreuses villes de l'Aude, le gouvernement, la situation internationale, etc., mais les sans-papiers subissent, au mieux, les mêmes galères quand ce ne sont pas des situations aggravées dans un monde de plus en plus conflictuel.

Et donc nous avons dû tenir bon et résister : il est toujours intolérable de voir en Centre de rétention des enfants et leurs parents, ou même des enfants tout seuls ! Et pourtant, il y a moins d'un mois la petite Fantasia - 3 ans et demi - a passé 5 jours seule dans la zone d'attente de Roissy et a été libérée par le Juge des Libertés du TGI de Bobigny devant lequel elle a comparu, toute seule comme une grande.

Dans l'Aude, même si nous n'avons pas connu de cas aussi dramatiques, nous sommes resté.e.s mobilisé.e.s pour défendre et soutenir les jeunes majeurs et les enfants scolarisés de sans-papiers : 130 enfants - 66 familles - ont été parrainés et suivis depuis 2006, une centaine d'entre eux ont vu leur situation et celle de leur famille régularisée. Les autres vivent toujours dans une très grande précarité, mais surtout dans l'incertitude et la crainte.

Pour eux et pour tous les migrants, nous poursuivons

(Suite page 7)



(Suite de la page 6)

nos mobilisations régulières - 1^{er} mercredi de chaque mois sur la place Carnot à Carcassonne. Nous refusons que soient ainsi piétinés les droits de l'enfant, nous refusons la politique xénophobe d'immigration du gouvernement.

Nous manifesterons encore pour affirmer que les étrangers ne sont pas dangereux mais qu'ils sont en danger !

Et pour retrouver dans nos classes en septembre ces enfants que nous avons accompagnés ces derniers mois et qui sont aujourd'hui menacés, RESF11 reste vigilant tout l'été.

Rosine CHARLUT



Solidaires du peuple grec...

Les Unions régionales CGT - FO - FSU et Solidaires ont appelé à participer à la manifestation de soutien au peuple grec et au respect de sa souveraineté le jeudi 2 juillet à 18 h 30.

La Grèce est aujourd'hui dans une situation catastrophique, parce qu'elle a été un des laboratoires de l'application des politiques d'austérité imposées par le FMI, la Commission Européenne et la Banque centrale.

Vendredi dernier, ces mêmes institutions sont restées intransigeantes dans les négociations : application des politiques néolibérales ou rien. Le gouvernement grec ayant décidé de soumettre le projet d'accord au vote, l'Eurogroupe a réagi immédiatement en coupant les vivres le 30 juin, qualifiant le référendum grec de " coup de force " et en excluant le ministre grec des finances de la réunion !

Les masques sont tombés. Les dirigeants européens sont prêts à tout, y compris au mépris de l'expression populaire, pour empêcher la mise en place d'autres politiques que celle de l'austérité.

Les forces syndicales qui mènent la lutte contre l'instauration de politiques libérales qui remettent en cause les droits sociaux, détricotent les droits du travail et privilégient la finance au détriment des salarié-es et des privé-es d'emploi, ne peuvent rester passives.

Déjà le 9 avril, lors de la manifestation unitaire CGT - FO - FSU - Solidaires, nous avons installé un calicot géant "**d'Athènes à Paris, dans toute l'Europe, non aux politiques d'austérité**".

Manifester notre soutien au peuple grec qui s'est clairement prononcé le 25 janvier dernier pour refuser l'étranglement des politiques d'austérité, c'est refuser un nouveau déni de démocratie en Europe après ceux rejetant le vote contre le projet de traité constitutionnel européen en France, en Irlande et aux Pays Bas.

Mais c'est aussi vital pour le mouvement syndical qui se bat pour couper le cou aux matraquages idéologiques, sans fondements, laissant entendre qu'il n'y a pas d'autres choix possibles, en France comme partout en Europe.

Respect des choix démocratiques des peuples et refus des politiques d'austérité sont deux mots d'ordre que portent les unions régionales CGT - FO - FSU - Solidaires.

Elles ont appelé à participer massivement à cette manifestation.

**Manifestation de soutien au peuple grec
jeudi 2 juillet 18 h 30,
Place Carnot
à Carcassonne.**



Mobilisation à Guéret les 13 et 14 juin : Pour les services publics

mercredi 10 juin 2015

Les services publics sont essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux des populations. En dehors des règles du marché et de la concurrence, ils sont fondés sur les valeurs et principes d'égalité et de solidarité et répondent à l'intérêt général.

L'émergence de besoins nouveaux (petite enfance, vieillissement de la population, dépendance...) exige des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'assurer leur accès à toutes et tous les citoyen-ne-s. Ils sont également indispensables pour contribuer à sortir de la crise et préparer les mutations à venir de notre société tout en assurant la nécessaire transition écologique.

Conforter leurs missions, créer les emplois nécessaires sont autant d'investissements qui nécessitent des moyens à la hauteur des enjeux. Pour assurer ces fi-

nancements, une réelle réforme fiscale basée sur plus de justice sociale est indispensable.

C'est dans cette perspective de construction d'alternatives, particulièrement face aux politiques d'austérité, que s'inscrit la mobilisation de Guéret de ce week-end des 13 et 14 juin, à l'initiative de la Convergence des services publics.

Rendez-vous le 13 juin à la manifestation nationale de Guéret, temps fort et étape de la défense, de l'amélioration et du développement des services publics, et le 14 juin pour le lancement d'assises nationales en vue de la rédaction d'un manifeste des services publics du 21ème siècle.

La FSU appelle au succès de cette mobilisation et invite tous-tes les salarié-e-s, retraité-e-s, privé-e-s d'emplois, usagères et usagers et élu-e-s à y participer.

Loi renseignement: stop Big Brother!

Le projet de loi renseignement, qui a été adopté le 5 mai par les députés, dont les trois députés de l'Aude et une majorité des députés de droite, est passé début juin au Sénat. Ce projet de loi, s'il était adopté, légaliserait la surveillance de masse sous responsabilité administrative et permettrait ainsi de profiler les «comportements suspects». Ce texte donne aux services de renseignement des moyens de surveillance comparables à ceux de la NSA États-unienne dénoncés par Edward Snowden, sans garantie pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée, pourtant reconnus par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Sa mise en œuvre sera soumise à l'arbitraire des services de l'État, sans véritable contrôle. Derrière cette loi liberticide se cache l'utopie mortifère d'une société totalitaire du contrôle social à travers des techniques de surveillance qui cibleraient les nouvelles classes dangereuses et permettraient d'anticiper les mouvements sociaux et de pratiquer la répression préventive.

Nous sommes tous concernés.

Citoyens et parlementaires doivent refuser ce simulacre de débat et exiger une discussion démocratique protégeant chacun contre les dérives d'une société de surveillance. Ce projet de loi, comme le Patriot Act aux États-unis après les attentats de 2002, s'appuie sur une opinion publique marquée par les assassinats de Charlie Hebdo. Souvenons-nous de l'avertissement de Benjamin Franklin : « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux. »

Gilbert SARTORE

Harcèlement de militants pour la paix entre Israéliens et Palestiniens.

En quelques jours, trois militants pour la paix et la solidarité avec le peuple palestinien ont été la cible de cyberattaques consistant à pirater leurs lignes téléphoniques et à abuser les forces de police en les conduisant à intervenir chez ces militants au milieu de la nuit avec un déploiement de moyens.

Les déroulements des faits sont identiques dans les trois situations : un homme s'accusant lui-même d'avoir attenté à la vie de son épouse déclare s'être retranché et avoir piégé les accès de son logement.

En fait la ligne a été piratée, et lors de la vérification préliminaire à toute intervention, les policiers se voient répondre par un individu affirmant être le forcené lui-même, en l'occurrence cette semaine l'ancien député Jean-Claude Lefort, et Pierre Stambul, président de l'Association juive française pour la paix. S'en sont suivies, dans deux cas sur trois, des arrestations musclées et des heures de garde à vue.

La FSU apporte son soutien et sa solidarité à Pierre Stambul, Jean-Claude Lefort, à Eva Labuc, à Vincent Liehti, tous ciblés par ces opérations mais aussi par des messages Internet insultants et diffamatoires.

La manœuvre est grossière : il s'agit en jetant l'opprobre et le doute sur ces militants d'intimider tous les partisans d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Personne n'est cependant dupe, et personne ne renoncera à l'exigence de paix et de justice.

L'auteur présumé de ces opérations est connu des autorités françaises. Quelles suites seront réservées à cette affaire qui touche à la réputation d'hommes et de femmes intègres et à la sécurité intérieure de la France ?

Une Commission d'enquête parlementaire doit être mandatée dans les plus brefs délais pour y répondre avec précision.